



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ouverts au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Présidente :

Madame Maud MAILLARD – Déléguée de région académique à l'enseignement supérieur – Rectorat - 33 BORDEAUX

Membres :

Madame Caroline DARRY – AA – CLG L. Lenoir - 33 BORDEAUX
Madame Caroline DESMETTRE – APA – Rectorat – 33 BORDEAUX
Monsieur Grégoire JULIEN – AA – Lycée L. Barthou – 64 PAU
Monsieur Frédéric LARROQUE – APA – Lycée H. Tazieff – 40 SAINT PAUL LES DAX
Monsieur Vincent NAVARRO – APAE – DSDEN – 24 PERIGUEUX
Madame Aline RAMPNOUX – AAE – CLG E. Dupaty– 33 BLANQUEFORT
Monsieur Philippe SERVANT – A. Ingénieur – Rectorat – 33 BORDEAUX

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 23 janvier 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Admissions et concours
Olivier FARRUGEL